

**Sujet :** [INTERNET] Contribution à l'enquête publique

**De :** Jules SURDORAS <

**Date :** 23/05/2022 18:17

**Pour :** pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Plusieurs fermes semblent à proximité de ces éoliennes. On sait que les courants vagabonds ne sont pas sans danger pour les humains d'abord, pour les animaux ensuite (ils seraient trois fois plus sensibles aux ondes électromagnétiques que les humains). Malgré les études d'impact, la science n'apporte pas de réponses suffisantes pour garantir l'innocuité de ces ondes. Il n'y a qu'à voir le site de l'ANAST (<https://animauxoustension.org/>) pour constater que ces problèmes ne sont pas qu'une vue de l'esprit.

Je n'ai pas pris le temps de décortiquer les centaines de pages du dossier mais il ne me semble pas qu'on ait évoqué l'intervention d'un géobiologue. En Mayenne, rares sont les porteurs de projets qui en font l'économie, ce qui évite bien des problèmes. Une éolienne placée au dessus d'une faille pour perturber sérieusement une étable située à des kilomètres pour peu que les courants vagabonds passent à proximité. Même si la législation ne reconnaît pas les géobiologues (pas encore ! - alors que les chambres d'agriculture régionales font appel à eux régulièrement), demander au porteur de projet de faire appel à l'un d'eux me semble indispensable, ne serait-ce que pour rassurer les agriculteurs locaux.

C'est d'ailleurs ce qui s'est fait sur un autre projet en Mayenne il y a un an.

Je suis favorable aux éoliennes. Mais pas n'importe où et n'importe comment. Car il n'y a pas pire contre-publicité quand les problèmes arrivent.

Merci de votre compréhension.

Jules Surdoras